

CONSEIL SYNDICAL

YZ/EA

Annexe à la délibération n° 2026-130
du C.S. n° 23 du 02.02.2026

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN,

Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE

NORMAND'INNOV
LA TERRE D'INNOVATION PARTAGÉE

REUNION

CS 22 du 08.12.2025



7 questions numérotées

2025-123 à 2025-129



PROCES-VERBAL

Conseil Régional de Normandie

- | | | |
|---|-----------|------------------|
| 1 | Sophie | GAUGAIN |
| 2 | Catherine | MEUNIER |
| 3 | Julie | BARENTON-GUILLAS |
| 4 | Laurent | BEAUVAIS |

Conseil Départemental de l'Orne

- | | | |
|---|--------|---------|
| 5 | Jérôme | NURY |
| 6 | Alain | LANGE |
| 7 | Lori | HELLOCO |

Flers Agglo

- | | | |
|----|---------|----------|
| 8 | Yves | GOASDOUE |
| 9 | Jacques | FORTIS |
| 10 | Gilles | RABACHE |

Secrétaire de
séance

Gilles RABACHE

Horaires et
participation

Voir page suivante

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN,

Le 1^{er} Vice-Président



Yves GOASDOUE

Syndicat Mixte
Normand'Innov

Siège Social

Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 22 DU 08.12.2025
7 questions numérotées 2025-123 à 2025-129

DELIBERATION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les locaux de la Région Normandie – Abbaye aux Dames – Place Reine Mathilde – 14000 CAEN et dans les locaux du Centre d'Essais Dynamiques – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN - Présidente du Syndicat Mixte

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémie PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent		Suppléant présent		Questions
Yves	GOASDOUE	Michel	DUMAINE	Ensemble de la séance
Jacques	FORTIS	Béatrice	GUYOT	

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

Excusé : Alain LANGE

Absente : Julie BARENTON-GUILLAS

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2025-123 à 2025-129	8	8

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
02.12.2025	10 H 35	Gilles RABACHE	12 H 20	10.12.2025	11.12.2025

**CONSEIL SYNDICAL N° 22
DU 08 DÉCEMBRE 2025**

SOMMAIRE

N° d'ordre	Objet de la délibération	N° de délibération
1.	Conseil Syndical – Procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025 – Approbation	2025-123
2.	Débat d'Orientations Budgétaires 2026	2025-124
3.	Débat d'Orientations Budgétaires 2026 – Centre d'Essais Dynamiques	2025-125
4.	Budget Normand'Innov 2025 – Décision modificative n° 3	2025-126
5.	Budget CED 2025 – Décision modificative n° 3	2025-127
6.	Mutualisation des fonctions supports Flers Agglo – Principe - <u>RETRAIT</u>	2025-128
QUESTION SUPPLEMENTAIRE		
7.	Frais de déplacement – Indemnité kilométrique et de mission au 15.12.2025	2025-129

ANNEXES

2025-123	PV du 17 novembre 2025
2025-126	DM 3 Normand'Innov
2025-127	DM 3 CED

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	22	08.12.2025	N° d'ordre	N° délibération
				1	2025-123

OBJET	CONSEIL SYNDICAL – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025 – APPROBATION
-------	--

YZ/EA

Chers collègues,

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante.

Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet du syndicat, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

En conséquence, je sou mets à votre approbation le procès-verbal du Conseil Syndical du 17 novembre 2025.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le procès-verbal du Conseil Syndical du 17 novembre 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN



Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20251208-2025-123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2025
Publication : 11/12/2025

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	22	08.12.2025	N° d'ordre	N° délibération
				2	2025-124

OBJET	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026
-------	---------------------------------------

YZ/EA

Chers collègues,

Il vous est proposé de débattre sur les orientations budgétaires 2026 du Syndicat Mixte.

Compte tenu de ces éléments, les orientations 2026 pourraient s'établir, en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement

Dépenses

Le budget 2026 est estimé à **3.864.086,74 €**. Il comprend :

- Le virement en section d'investissement: **3.123.886,74 €**
- Le groupement de commandes (marché espaces verts) intégrant NI2 à partir de septembre 2026
- Le remboursement des intérêts liés à l'emprunt consenti à la SHEMA

Recettes

La section recettes intègre :

- Remboursement des intérêts d'emprunt avance trésorerie SHEMA : **80.352 €**
- Amortissement des subventions : **250.000 €**
- Les contributions des membres du Syndicat Mixte tenant compte des éléments:
 - **60.000,00 €** pour la Région
 - **16.005,95 €** pour le Département
 - **55.000,00 €** pour Flers Agglo
- La reprise du résultat de l'exercice n-1 pour **3.402.728.79 €**

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	08.12.2025	Folio n°	
	Délibération	2025-124		
	Nature	7.1		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE				

Section d'investissement

Dépenses

Le budget 2026 est estimé à **4.377.523.33 €**. Il comprend :

- Résultat de l'exercice n-1 pour **627.376,59 €**
- Les remboursements du Capital liés aux 2 emprunts (plateforme collaborative + avance SHEMA) : **199.650 €**
- Avance au BP Annexe du CED : **200.000 €**
- Les dépenses d'investissements liées aux équipements et aménagement : **3.100.496,74 €**
- Amortissement des subventions : **250.000 €**

Recettes

La section recettes intègre :

- L'affectation du résultat de l'exercice n-1 pour **627.376,59 €**
- Produits de cession de la ferme (paiement échelonné) : **7.560 €**
- Le remboursement annuel par la SHEMA du nouvel emprunt : **268.700 €**
- Amortissement des biens : **350.000 €**
- Le virement de la section de fonctionnement pour **3.123.886,74 €**

LE CONSEIL :

PREND ACTE de la tenue du DOB 2026.

CERTIFIÉ CONFORME.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN



Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20251208-2025-124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2025
Publication : 11/12/2025

2025-124	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026	DISCUSSION
----------	---------------------------------------	------------

- Fonctionnement: budget 3.123.886,74 €; intégration partielle de Normandie Nov 2 à partir de septembre 2026 (4 mois); recettes incluant remboursements d'intérêts (avance Shema), amortissements, contributions inchangées (Région: 60 k€, Département: 16 k€, Fliers Agglo: 55 k€), reprise de résultat (~3.402.000 €).
- Investissement: budget ~4.000.377,00 €; reprise résultat N-1: 627 k€; remboursement capital emprunt Crédit Mutuel (rachat usufruit plateforme collaborative); avance à la Shema (nouvel emprunt); provision pour avance au budget annexe CED: 200 k€; recettes: produits de cession (ferme de la Berrouette), remboursement capital par la Shema, amortissements, virement de la section fonctionnement.

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	22	08.12.2025	N° d'ordre	N° délibération
				3	2025-125

OBJET	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 – CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES
-------	--

YZ/EA

Chers collègues,

Par délibération en date du 07 février 2025, le Conseil Syndical a décidé de créer un budget annexe « Centre d'Essais Dynamiques Normand'Innov ».

Il convient d'approuver le Document d'Orientations Budgétaires 2026 (DOB) qui s'établit en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement

Le DOB section de fonctionnement est estimé à **3.836.714,62 €**. Il comprend :

Dépenses

- Les charges à caractère général d'un montant de **1.091.100 €**
- Les charges de personnel d'un montant de **1.282.564 €**
- Les autres charges de gestion courante de **27.500 €**
- Les provisions liées au personnel d'un montant de **15.000 €**
- Le montant de la CFE pour **60.000 €**
- La dotation aux amortissements des biens pour **90.000 €**
- Un montant de **20.000 €** en dépenses imprévues.
- Virement section investissement pour **1.238.950,62 €**

Recettes

- Les prestations réalisées par le CED d'un montant total de **2.900.000 €**
- Revenu des immeubles : FORVIA pour **82.000 €**
- Résultat antérieur : **854.714.52**

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	08.12.2025	Folio n°	
	Délibération	2025-125		
	Nature	7.1		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE				

Section d'investissement

Dépenses

Le DOB 2026 section investissement est estimé à **1.363.269,98 €**. Il comprend :

- Le remboursement du Capital lié à l'emprunt lié à la plateforme collaborative : **211.500 €**.
- Les dépenses d'investissements liées aux équipements : **940.269,98 €**.

Recettes

- Virement section de fonctionnement : **1.238.950,62 €**
- Transfert dotation amortissement (de la section de fonctionnement) : **90.000 €**
- Résultat investissement antérieur : **34.319.46 €**

LE CONSEIL :

ACTE le Document d'Orientations Budgétaires 2026 du Centre d'essais dynamiques Normand'Innov.

CERTIFIÉ CONFORME.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN



Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20251208-2025-125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2025
Publication : 11/12/2025

2025-125	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES	DISCUSSION
----------	---	-------------------

- Performance 2025: CA +25–27 %; crash test accréditation ISO/CEI 17025 maintenue; vibratoire perturbé mais certifications Renault renouvelées; matériaux en progression; retour de clients agricoles; grands clients aéronautiques maintenus; nouveaux prospects (certains intéressés au capital).
- Organisation: changement d'exploitant après 13 ans; réorganisation; logiciel absences depuis 01/12/2025; reprise commandes/facturation/encaissements avec Flers Agglo; recrutement d'un technicien catapulte (arrivée janvier 2026).
- Besoins RH: 2 recrutements (RH/finance polyvalent pour ~20 ETP; développeur commercial) pour anticiper baisse potentielle de tirs post-2027.
- Ajustements salariaux: 3 collaborateurs à revaloriser au 01/01/2026; mesures autofinancées intégrées au DOB.

Actions :

- ✓ Fiches de poste et processus de recrutement
- ✓ Délibérations pour hausses salariales à venir
- ✓ Planifier rencontre équipes au printemps 2026

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	22	08.12.2025	N° d'ordre	N° délibération
				4	2025-126

OBJET BUDGET NORMAND'INNOV 2025 – DECISION MODIFICATIVE N° 3

YZ/AA/EA

Chers collègues,

Afin de tenir compte des opérations de régularisation, il convient de réaliser une décision modificative n° 3.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER les opérations budgétaires décrites au tableau ci-joint et qui figureront au budget.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN



Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20251208-2025-126-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2025
Publication : 11/12/2025

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	22	08.12.2025	N° d'ordre	N° délibération
				5	2025-127

OBJET BUDGET CED 2025 – DECISION MODIFICATIVE N° 3

YZ/AA/EA

Chers collègues,

Afin de tenir compte des opérations de régularisation, il convient de réaliser une décision modificative n° 3.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER les opérations budgétaires décrites au tableau ci-joint et qui figureront au budget.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN



Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20251208-2025-127-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2025
Publication : 11/12/2025

2025-126	DECISIONS MODIFICATIVES N° 3 BUDGET NORMAND'INNOV 2025 BUDGET CED 2025	DISCUSSION
2025-127		

Budget 2025 : CA projeté ~2,9 M€; résultat « confortable »; provisions d'investissements (équipements, obsolescence, pompes à chaleur); maintien de la redevance; équilibrages (virements, dotations, reprises).

DM3 :

- Syndicat régularisation 700 k€;
- CED régularisation 700 k€ (dotation initiale) + 40 k€ (logiciels).

RAPPORT

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	22	08.12.2025	N° d'ordre	N° délibération
				6	2025-128

OBJET	MUTUALISATION DES FONCTIONS SUPPORTS FLERS AGGLO – PRINCIPE
-------	---

YZ/EA

RETRAIT

Chers collègues,

Dans un souci de bonne organisation des services publics locaux, Normand'Innov, Flers Agglo et la Ville de Flers ont travaillé à la mutualisation visant à encadrer la mise à disposition de services supports de Flers Agglo : Finances, Ressources humaines, Affaires générales, Systèmes d'information, Espaces publics.

Ces travaux aboutiront à l'élaboration d'une convention à venir qui précisera notamment :

- les conditions de mise à disposition des agents et matériels,
- le calcul du remboursement des frais supportés par Flers Agglo,
- le recours à des prestations de services internes pour des missions ponctuelles ou spécifiques,
- la gouvernance, les responsabilités et la durée du partenariat.

Cette convention rejoindra fidèlement le cadre juridique issu du CGCT (article L. 5211-4-1) et clarifiera les relations fonctionnelles entre les trois entités. Les modalités financières sont calculées sur la base de:

- un coût moyen annuel par catégorie d'agents;
- nombre d'agents par direction;
- heures de mobilisation pour Normand'Innov détaillé comme suit :

2025-128	MUTUALISATION DES FONCTIONS SUPPORTS FLERS AGGLO PRINCIPE	DISCUSSION
----------	--	-------------------

Mutualisation supports: préférence pour une délibération globale repositionnant marchés/finances/IT; respecter l'ordre des délibérations (des collectivités membres; coût estimatif 30–40 k€ (≈90–95% CED); phases 2025–2027.

Reporter la délibération de mutualisation au prochain comité syndical.

Actions :

- ✓ Conformité des mises à disposition et conventions (FA/Région)
- ✓ Affiner tableau des temps et clé de répartition des coûts
- ✓ Planifier le passage en prochain comité

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	22	08.12.2025	N° d'ordre	N° délibération
				7	2025-129

OBJET	FRAIS DE DEPLACEMENT – INDEMNITE KILOMETRIQUE ET DE MISSION AU 15.12.2025
-------	---

LC/AA/EA

Chers collègues,

Un salarié qui se déplace pour les besoins du service à l'occasion d'une mission, peut prétendre, sous réserve de pouvoir le justifier, du paiement :

- de la prise en charge de ses frais de transport,
- d'indemnités de mission qui ouvrent droit au remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et, cumulativement ou séparément selon le cas, au remboursement forfaitaire des frais et taxes d'hébergement.

Dès lors que ces frais sont engagés conformément aux dispositions réglementaires, et autorisés par l'autorité territoriale, leur indemnisation constitue un droit pour l'agent. Le remboursement, au réel ou forfaitairement, a lieu, s'il n'est pas directement pris en charge par la collectivité, à la fin du déplacement ou mensuellement.

En ce qui concerne les indemnités dites forfaitaires, une délibération du conseil syndical est nécessaire en ce qu'elle constitue une pièce justificative pour le comptable (CGCT, annexe à l'article D. 1617-19) et concerne les décisions prises pour les agents territoriaux. Toutefois, par principe de parité, les montants forfaitaires doivent s'établir dans la limite de ce que prévoient les textes pour l'Etat qui introduisent ainsi des plafonds d'application locale.

Ainsi, le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 et plusieurs arrêtés modifient dernièrement les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires et mettent à jour les montants versés par l'Etat.

Il est proposé présentement d'appliquer localement les mêmes montants, tels que :

1 - Indemnité kilométrique

	Jusqu'à 2 000 kms	De 2 001 à 10 000 kms	Après 10 000 kms
Véhicules < 5 CV	0,32 € par km	0,40 € par km	0,23 € par km
Véhicules de 6 et 7 CV	0,41 € par km	0,51 € par km	0,30 € par km
Véhicules d'au moins 8 CV	0,45 € par km	0,55 € par km	0,32 € par km
Motocyclette (cylindrée sup.125 cm³)	0,15 € par km le montant ne pouvant être inférieur à 10 €		
Vélomoteur et autre véhicule à moteur	0,12 € par km le montant ne pouvant être inférieur à 10 €		

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	08.12.2025	Folio n°	
	Délibération	2025-129		
	Nature	7.10		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE				

2- Indemnité de mission

Taux de remboursement **forfaitaire** des frais de repas : **20 €**.

Taux de remboursement **forfaitaire** des frais d'hébergement :

- Taux de base : **90 €**
- Grandes villes (population ≥ 200 000 hbts) et communes de la métropole du Grand Paris : **120 €**
- Commune de Paris : **140 €**
- Agents reconnus en qualité de travailleur handicapé : **150 €**

Les justificatifs de paiement des frais de déplacement temporaires sont communiqués par l'agent au seul ordonnateur qui en assure le contrôle. Ils peuvent lui être fournis sous forme dématérialisée, cette dématérialisation étant native ou duplicative.

Les **frais d'hébergement** doivent être systématiquement justifiés par une facture ou toute autre pièce attestant d'un hébergement à titre onéreux.

En ce qui concerne les **frais de transport et les frais de repas**, la communication ou non des justificatifs de paiement **dépend désormais du montant des frais de transport** engagés par l'agent :

- lorsque les frais de transport sont inférieurs à 30 €, les agents doivent simplement **conserver leurs justificatifs** de frais de transport et de frais de repas **jusqu'à leur remboursement** par l'employeur. Leur **communication** n'est requise qu'en cas de **demande expresse** de l'ordonnateur ;
- lorsque les frais de transport sont supérieurs à 30 €, les agents doivent obligatoirement communiquer l'ensemble des justificatifs de leurs frais de transport et de repas (en plus de ceux relatifs aux frais d'hébergement).

Enfin, des avances sur le paiement des frais peuvent être consenties aux salariés qui en font la demande. Leur montant est précompté sur l'ordonnance ou le mandat de paiement émis à la fin du déplacement à l'appui duquel doivent être produits les états de frais.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPLIQUER** à compter du 15 décembre 2025, les modalités de règlements des frais et indemnités occasionnés par les déplacements temporaires des salariés selon les dispositions fixées ci-dessus.
- 2 - PRENDRE** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants.
- 3 - PRECISER** que le syndicat prévoit que les barèmes seront automatiquement revus en application des textes actualisant les montants pris pour l'Etat.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

061-256104050-20251208-2025-129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2025
Publication : 11/12/2025

2025-129	FRAIS DE DEPLACEMENT INDEMNITE KILOMETRIQUE ET DE MISSION AU 15.12.2025	DISCUSSION
----------	--	-------------------

Discussion : Mise en conformité demandée par le payeur; besoin d'une délibération générale.

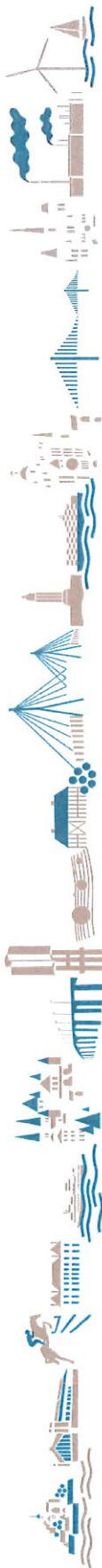
Décisions : Autoriser à compter du 15/12/2025 l'autonomie des frais de déplacement du CED avec remboursement.

POINTS D'INFORMATION**Transition vers la SEM et appel d'offre concession (15 ans)**

- Modèle: SEM 51% public (syndicat mixte) / 49% privé; équipements lourds en biens de retour au syndicat; redevance d'utilisation des matériels et loyer bâtiments; intéressement possible.
- Juridique: pas d'apport en nature possible des équipements avant la consultation; cahier des charges de concession au 2e semestre;
- Économique: scénarios prudent vs ambitieux; préférence pour ambitieux (attirer investisseurs, justifier DSP longue); business plan à consolider (CA, CAPEX/OPEX, redevances, intéressement).
- Activités: maintien crash test (~2 000–2 130 k€ CA); montée vibratoire; création banc statique (aéronautique); création activité FEU (réaction/résistance) différenciante en Europe.

Actions :

- ✓ Finaliser cahier des charges de concession
- ✓ Formaliser redevances, biens de retour et loyer
- ✓ Construire le business plan détaillé
- ✓ Privilégier un partenaire aligné industriellement et territorialement; préserver la gouvernance publique (51%); éviter toute cession avant fin de concession.
- ✓ Affiner l'étude de marché et potentiel CA (4,075 M€)
- ✓ Structurer le plan d'investissement FEU/statique et phasage
- ✓ Finaliser montage SEM (capital/dette) avec Cabinet SCET
- ✓ Plan RH (6 ETP/3 ans) et séquençement
- ✓ Négociation investisseurs et cadrage gouvernance/TRI
- ✓ Obtenir la décision FORVIA (semaine en cours)
- ✓ Engager NAE dans la démarche
- ✓ Arrêter la méthodologie de sélection pour l'actionnariat
- ✓ Organiser le rendez-vous élus et VP FORVIA après élaboration des dossiers détaillés.



4. Evolution probable

Aménagement – Etude d'un giratoire à la demande du CD61

Centre de Recherche & Développement – Travaux à la demande de l'Ecole de production

Centre d'Essais Dynamiques – Travaux à la demande des utilisateurs



L'AMENAGEMENT DU SITE

Suite à une visite de l'extension du site Normand'Innov, par des élus du Conseil Départemental de l'Orne en juin 2025, il a été demandé que soit réétudiée la création d'un giratoire en connexion avec la rocade Nord-Ouest de Flers.

⇒ Mission confiée au groupement ADEPE / INGERIF

Localisation : Proche de l'accès actuel, devant permettre la desserte de la STEP

Dimensionnement : giratoire 4 branches entre 40 m (CD61) et 50 m (INGERIF) de diamètre

Incidences réglementaire :

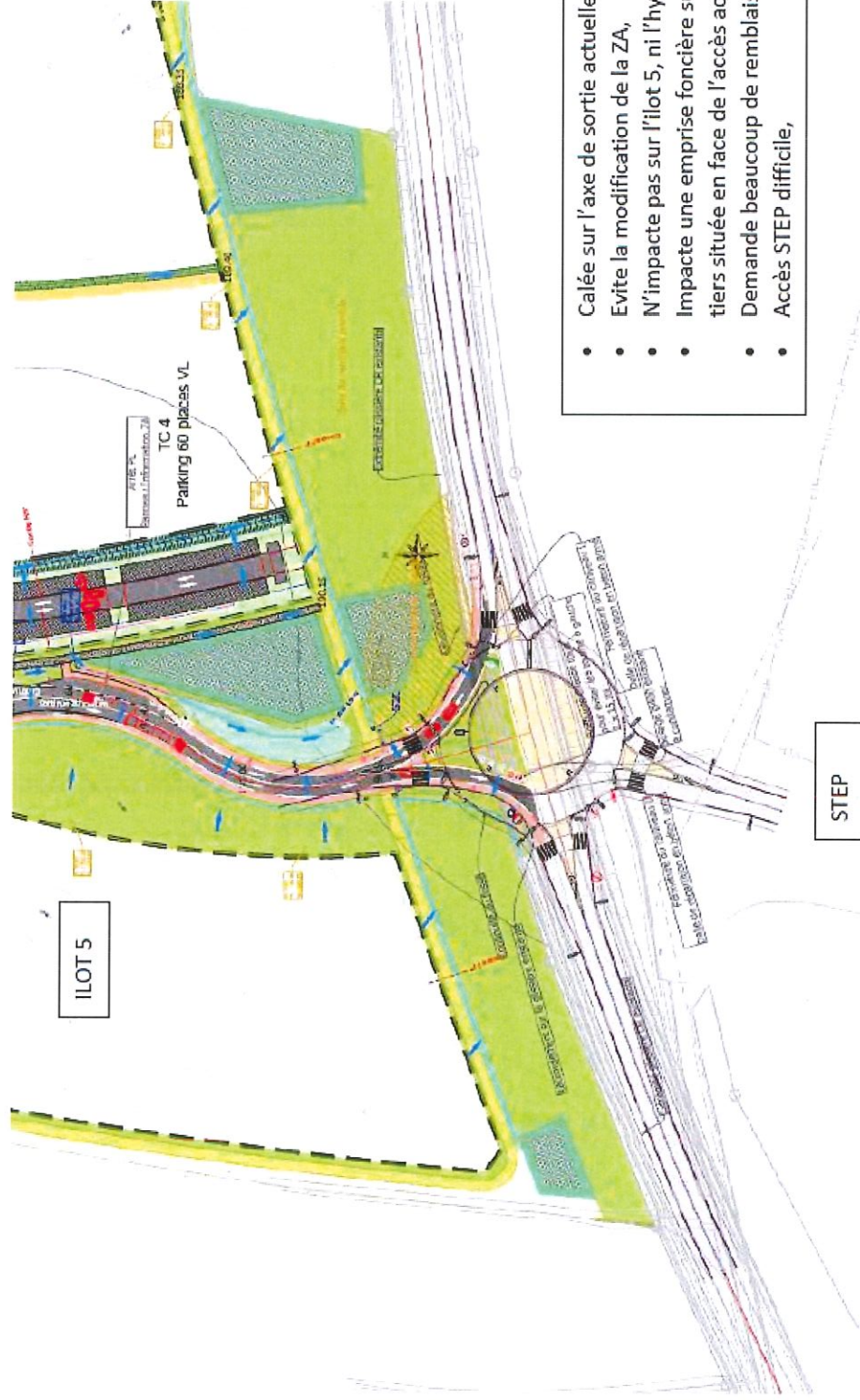
- Mesures compensatoires de la RD924 à préserver (formations végétales), à compenser le cas échéant.
- Dossiers administratifs :
 - ✓ examen au cas par cas pour création de surfaces supplémentaires de voirie publique
 - ✓ porté à connaissance pour le ou les Dossiers LSE (ZAC et rocade ?)
 - ✓ mise à jour du dossier de réalisation de la ZAC

⇒ Plusieurs esquisses ont été réalisées



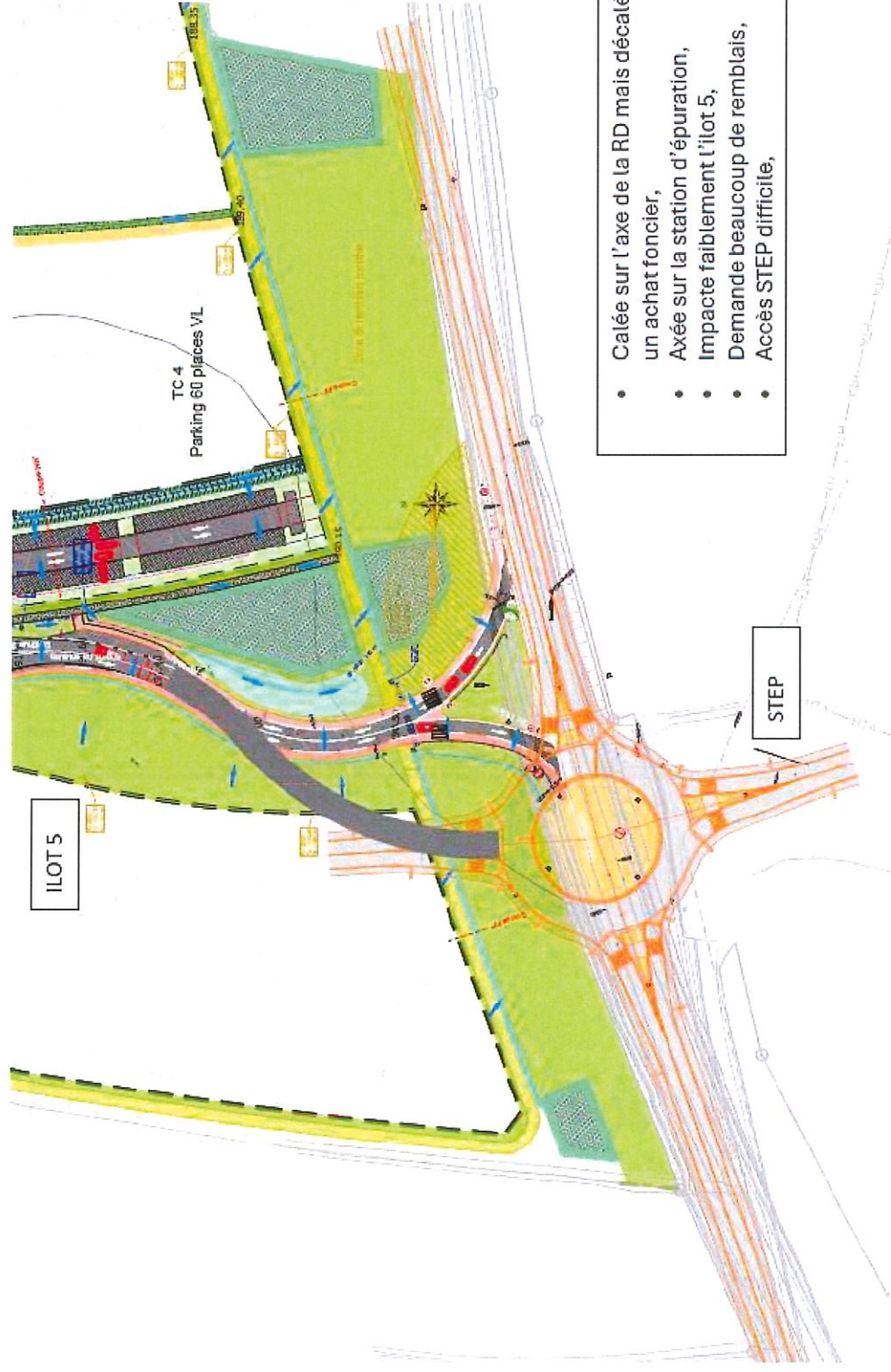
L'AMENAGEMENT DU SITE

ESQUISSE 1 – Giratoire en axe proche sur RD 924 et en axe sur sortie ZAC



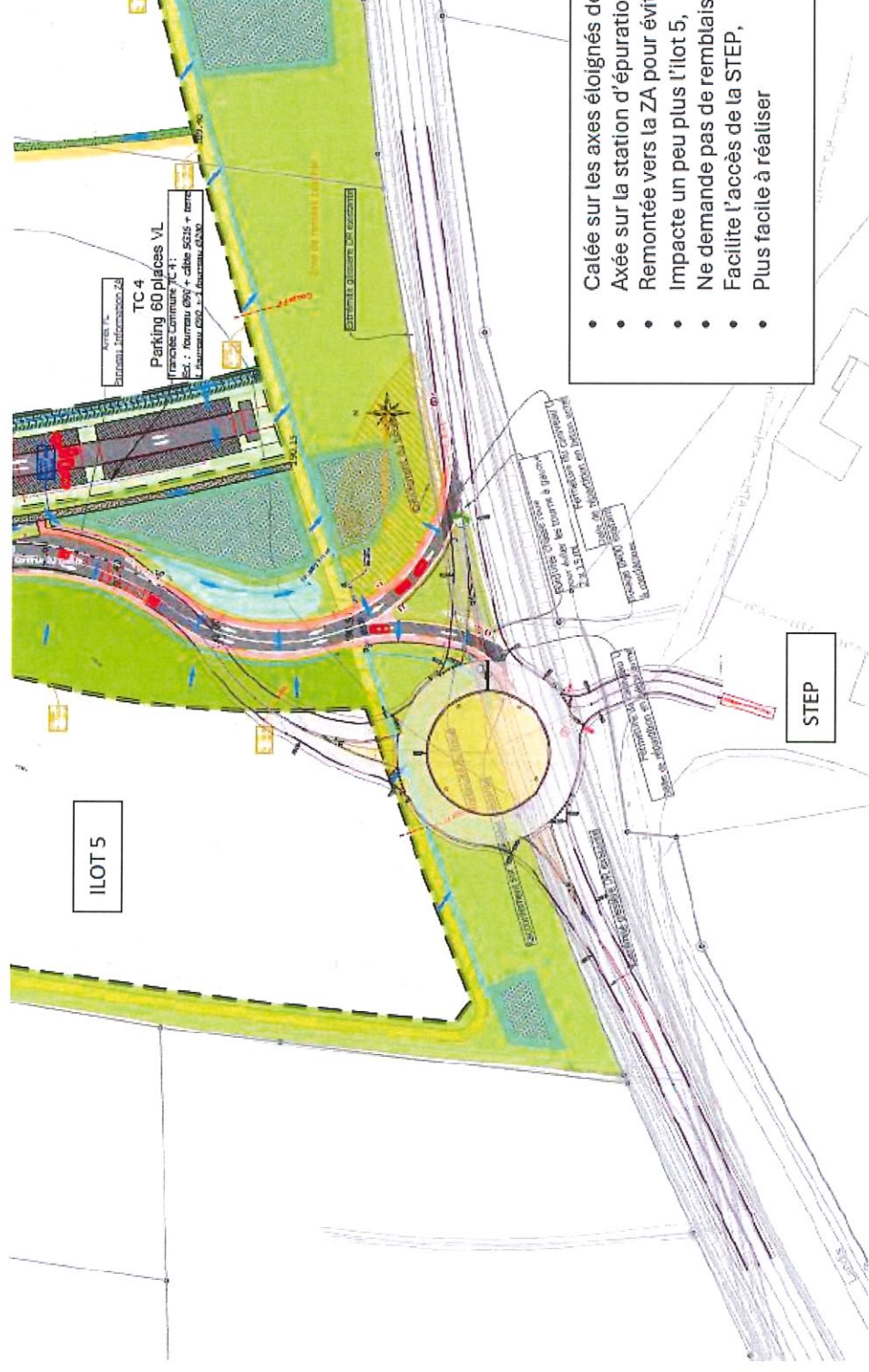
L'AMENAGEMENT DU SITE

ESQUISSE 2 – Giratoire en axe proche RD et fort décalage de la sortie ZAC



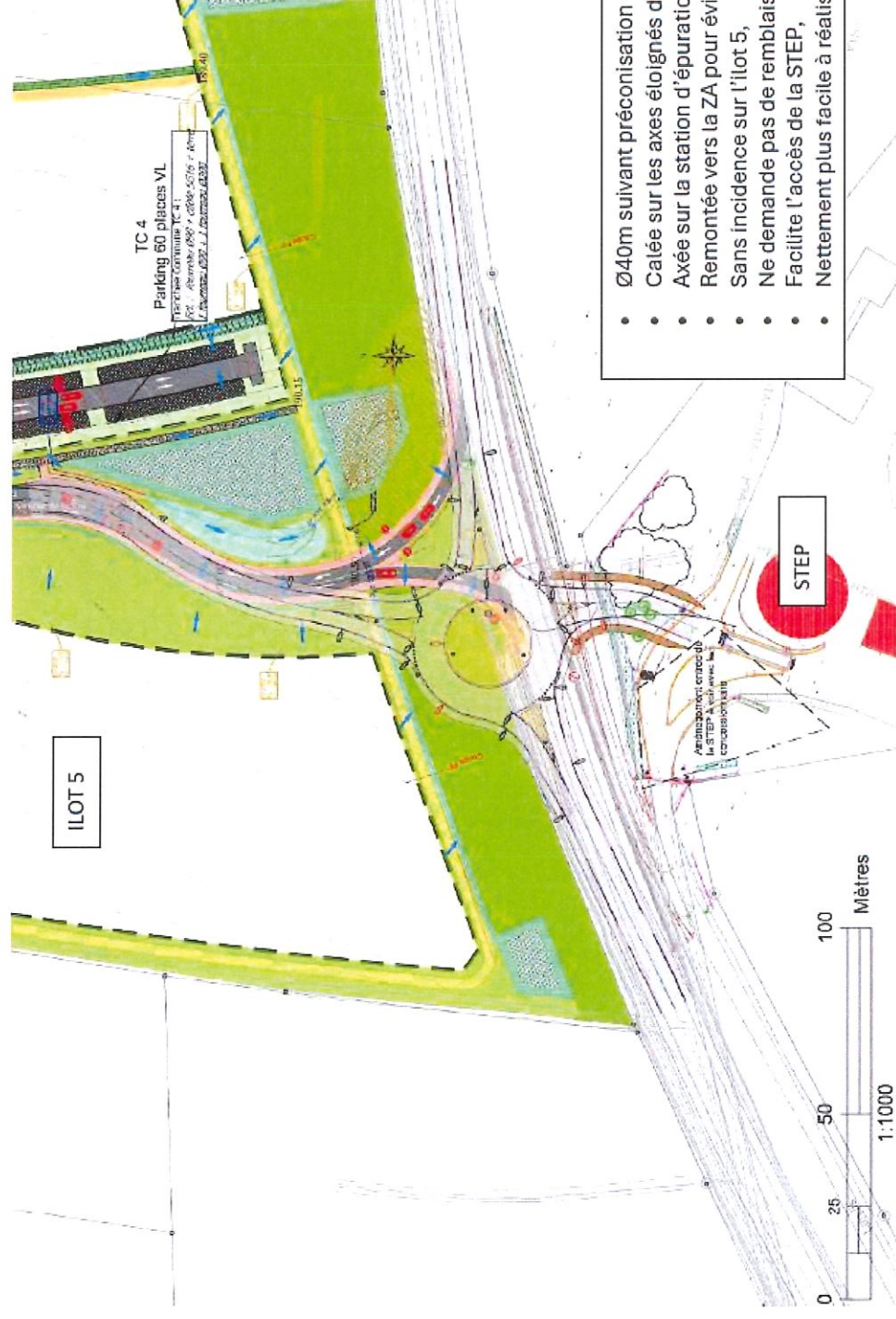
L'AMENAGEMENT DU SITE

ESQUISSE 3 – Giratoire en axe lointain RD 924 et fort décalage de la sortie ZAC



L'AMENAGEMENT DU SITE

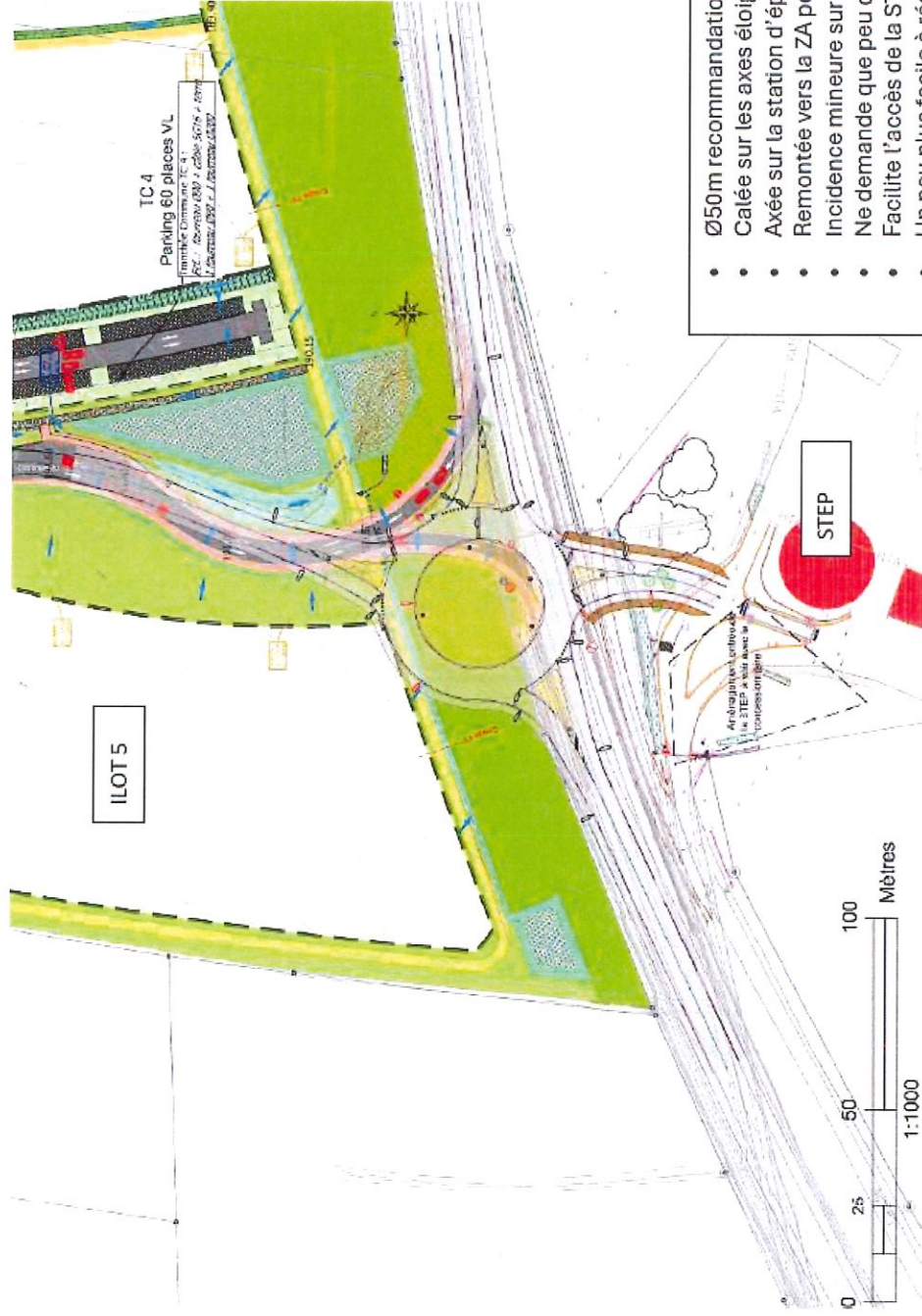
ESQUISSE 4 – Giratoire en axe peu lointain RD 924 et faible décalage de la sortie ZAC



- Ø40m suivant préconisation département
- Calée sur les axes éloignés de la RD,
- Axée sur la station d'épuration,
- Remontée vers la ZA pour éviter les remblais,
- Sans incidence sur l'ilot 5,
- Ne demande pas de remblais,
- Facilite l'accès de la STEP,
- Nettement plus facile à réaliser

L'AMENAGEMENT DU SITE

ESQUISSE 5 — Giratoire en axe lointain RD 924 et faible décalage de la sortie ZAC



- Ø50m recommandation INGERIF vis-à-vis du trafic
- Catée sur les axes éloignés de la RD,
- Axée sur la station d'épuration,
- Remontée vers la ZA pour éviter les remblais,
- Incidence mineure sur l'ilot 5,
- Ne demande que peu de remblais,
- Facilite l'accès de la STEP,
- Un peu plus facile à réaliser

L'AMENAGEMENT DU SITE

Synthèse

Esquisse	ESQ 1	ESQ 2	ESQ 3	ESQ 4	ESQ 5
Diamètre	Ø 50m	Ø 50m	Ø 50m	Ø 40m (CD61)	Ø 50m
Calage	Axe RD et sortie	Axe proche RD – Décalage Ouest STEP	Axes lointains RD – Décalage Ouest STEP	Axes lointains RD - Axe central STEP	Axes lointains RD - Axe central STEP
Incidence ILOT 5 ZAC	Non	Oui (fort)	Oui (fort)	Non	Oui (très faible)
Acquisition foncière	OUI	Non	Non	Non	Non
Accès STEP	Difficile	Difficile	Aisé	Aisé	Aisé
Coût	+	++	+++	+	++
Espaces verts / MC DUP rocade préservés	NON (impact fort)	Non (impact moyen)	Non (impact moyen)	Non (impact moyen)	Non (impact moyen)
Remblais importants	OUI	OUI	Non	Non	Non
Examen cas par cas ?	En théorie obligatoire pour toutes les esquisses (en pratique pas toujours réalisé) – Possibilité d'agir sur l'étude d'impact ZAC				
MaJ dossier réalisation	Financier / plans	Financier / plans / cessible / CRAP	Financier / plans / cessible / CRAP	Financier / plans	Financier / plans / cessible
Porté à connaissance DLE ZAC et ROCADE	Eventuellement nécessaire pour toutes les esquisses				

Recommandation de la MOE = ESQ 5.

Sans être idéale en tous points, ce scénario présente le meilleur rapport entre fonctionnalité, sécurité et impact sur l'environnement et les procédures administratives et réglementaires déjà réalisées.

Par rapport à l'ESQ 4, l'ESQ 5 se justifie au regard du trafic actuel et prévisible, de la fonctionnalité (giration de nombreux poids lourds) et de la sécurité routière (inflexions, visibilité et cônes de vues sur les différentes branches).

Cout prévisionnel à ce stade entre 750 et 900 k€ HT.



L'AMENAGEMENT DU SITE

ESQ 6 - Diamètre 40m

Ne tient pas compte de la STEP

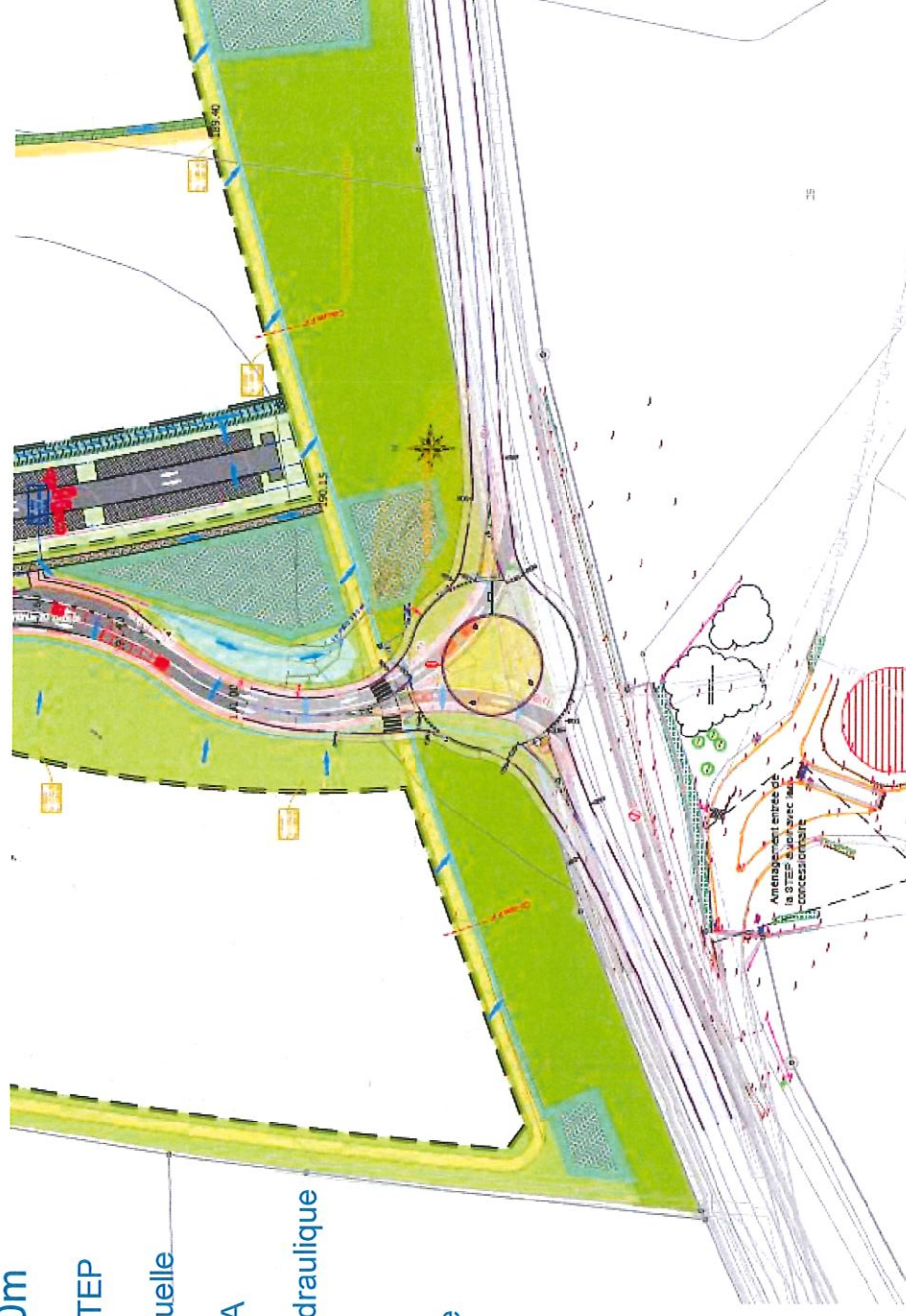
Calée sur l'axe de sortie actuelle

Evite la modification de la ZA

N'impacte pas l'îlot 5, ni l'hydraulique

Cout prévisionnel à ce stade

environ 500 k€ HT.



CENTRE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Dans le cadre de la demande de reconnaissance de l'EPIFA par l'Education nationale, le Rectorat demande,

- d'une part, l'isolement des locaux occupés par les élèves mineures de l'EPIFA vis-à-vis des autres occupants majeurs
- et d'autre part la possibilité de disposer d'une douche.

Pour répondre favorablement au Rectorat, l'EPIFA a demandé la création d'un escalier depuis le hall jusqu'au R+1 et la mise en place de cloisonnements permettant d'isoler les élèves sur la partie Nord du centre de formation (RdC et étage).

⇒ Mission de MOE confiée à 13 Architecture pour étudier la faisabilité technique et réglementaire et établir un chiffrage

⇒ **Chiffrage travaux = environ 160 000 € HT + 20 000 € HT honoraires**

Si ces cloisonnements et escalier étaient réalisés, l'occupation des locaux pourrait être celle représentée sur les plans ci-après.



CENTRE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Occupation des locaux du
Centre de formation
Projection pour 2026 ?



CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES

Le CED souhaite créer des espaces pour recevoir ses clients et créer des bureaux supplémentaires.

Aussi, il nous a été demandé de faire réaliser des travaux dans le bâtiment:

- Salle d'essai 1 : Elargissement de la porte de droite de 50cm
- Salles client 1 et 2 : Création de 2 salles pour réceptionner les clients. Remplacement de la grande porte par une porte standard. Séparation en 2 pièces. Création d'une porte vers la salle catapulte. Réfection total (cloisons, électricité, sol...)
- Accessibilité zone catapulte: Rehaussage de 2 linteaux (en orange sur le plan) d'env. 30cm pour passage chariot élévateur
- Transformation de la zone technique à l'étage en bureaux : déplacement du groupe de ventilation, création d'une fenêtre, Réfection total (cloisons, électricité, sol...)

- ⇒ Mission de MOE confiée à 13 Architecture pour chiffrage dans un premier temps
- ⇒ Si le Syndicat Mixte décide de faire réaliser ces travaux, le financement de ces travaux devra se faire soit par une participation complémentaire, soit par le biais d'un surloyer

